Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026123-DE

L'Isle sur la Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-123 - AVANCES SUR SUBVENTIONS

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Pour permettre la continuité de leurs activités, dans l'attente de l'octroi des subventions, certaines associations soutenues par la Commune en raison des politiques sportives et culturelles qu'elles conduisent, complémentaires à l'action municipale, sollicitent le versement d'avances sur leurs subventions au titre de l'exercice 2027.

Il s'agit du Centre social et culturel La Cigalette, de Musical'Isle, du BCI Football et du BCI Rugby. Toutes sont liées à la Commune par des conventions d'objectifs et de moyens

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026123-DE

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 : d'approuver le versement d'avances sur les subventions versées au titre de l'exercice 2027 aux associations suivantes pour un montant total de 101 000 euros :

NOM ASSOCIATION	Avance demandée
CENTRE SOCIAL LA CIGALETTE	40 000 €
B.C.I. FOOTBALL	25 000 €
B.C.I. RUGBY À XV	25 000 €
MUSICAL'ISLE	11 000 €

Article 2 : de dire que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2027

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire

Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.